

Sommaire

Editorial du Président	p. 1
Les Journées d'étude du CNAHES	p. 1
Lectures	p. 2
Jeux d'histoire pour la Formation	p. 2
En France le Tribunal pour Enfants a eu cent ans en 2012	p. 3
Il y a vingt ans : le colloque des "Diplodocus", Bordeaux 20-22 mai 1993	p. 4

Editorial

La belle aventure du CNAHES débute, il y a 20 ans déjà, à Bordeaux les 20, 21 et 22 mai 1993. Une quarantaine de professionnels et d'historiens ont alors pour objectif prioritaire la préservation d'une ou des mémoires du secteur tout en se démarquant d'une réunion d'anciens combattants. Ce rappel ne doit pas nous rendre nostalgiques d'une autre époque mais être l'occasion de mesurer le chemin parcouru ensemble autour d'un même projet partagé, un même enthousiasme.

Vous trouverez dans ce numéro une photo de ces pionniers qui ont marqué l'histoire de notre secteur mais aussi celle de l'histoire de l'éducation spécialisée. Nous vous invitons à retrouver leurs noms. Bien évidemment nous reviendrons sur cet anniversaire dans nos prochains numéros.

Notre assemblée générale s'est déroulée à Paris le 28 mai. Passage obligé de la vie associative, temps de validation de rapports mais aussi de remise en question ; notre

prochain numéro sera largement consacré à ce rendez-vous.

Deux manifestations ont marqué l'activité du CNAHES ces dernières semaines. Tout d'abord le 18 avril à Clermont Ferrand où l'Institut de Travail Social de la Région Auvergne nous a sollicités pour une intervention à sa journée d'étude sur les fondements idéologiques du travail social. Puis le 31 mai à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'association Relais organisé par ADES formations, un colloque regroupant plus de 200 personnes était organisé sur le thème de la participation des parents à la protection de l'enfant. Occasion pour le CNAHES de porter un regard historique sur les défis actuels en Protection de l'Enfance. Je serai complet quand j'aurai évoqué la visite le 7 juin des Archives nationales de Pierrefitte.

Jean-Paul Orient
Président du CNAHES

Les Journées d'Étude du CNAHES en 2014

«Abriter, classer, éduquer, intégrer»

Une histoire du handicap

Le CNAHES organise chaque année en même temps que son assemblée générale des journées d'études ouvertes à tous : adhérents, sympathisants, étudiants.

Comme annoncé dans le numéro précédent le CNAHES a décidé de consacrer ses prochaines journées d'études à différentes approches sur l'histoire du handicap.

En 2014 ces journées auront lieu les **21 et 22 mai à Lyon**.

Préparées par la délégation Rhône-Alpes elles aborderont l'histoire du regard social sur le handicap, la construction de cette notion de handicap au décours d'autres dénominations -*infirmes, idiots, débiles, déficients, inadaptés*-, la prégnance du regard médical, les initiatives privées puis publiques, suivant les époques, visant à abriter, classer, orienter, éduquer, intégrer les personnes.

Cela se fera à partir d'interventions d'historiens sur l'histoire du regard social sur le handicap, de travaux de chercheurs sur certains aspects des politiques publiques et des dispositions juridiques et administratives qui ont instauré les prises en charge et réglementé les modalités d'accueil ; mais aussi de travaux sur les archives d'institutions et de témoignages des acteurs.

Suite page 2

Jeux d'histoire pour la Formation

Vient de paraître aux Editions ERES «**Clinique institutionnelle des troubles psychiques - Des enfants autistes à ceux des ITEP**» de Claude Wajcman.

Dix ans après la loi 2002-2, qui rénove l'action sociale et médico-sociale, la clinique institutionnelle - avec des enfants et adolescents autistes ou manifestant des troubles du comportement, accueillis en ITEP (instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques) - est dans la tourmente. Devant les contraintes de l'évolution législative actuelle, comment aujourd'hui travailler institutionnellement auprès d'eux ? Mars 2013 - Santé mentale (Hors collection) - 25 €

Dominique Dessertine, historienne, membre actif de notre délégation régionale Rhône-Alpes, vient de publier «**Enfance, santé et société**». Privilégiant l'histoire de la famille et, en son sein, celle de l'enfance et de l'adolescence au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, elle met l'accent sur les initiatives qui visent à protéger les enfants et les jeunes en danger, à une époque où l'on a la hantise de voir les enfants sombrer dans la délinquance et la marginalité. Avec son époux Bernard Maradan (1946-2000), elle a aussi mis à jour un moteur fondamental du dynamisme des patronages, la rivalité entre laïcs et catholiques. Avec les études pionnières sur les écoles de plein air de l'entre-deux-guerres et les centres sociaux d'après-guerre, on trouve dans cet ouvrage un tableau riche et varié des initiatives en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Chrétiens et Sociétés - Documents et Mémoires n°18, 25 €

Dominique Dessertine a publié également aux Presses universitaires de Rennes, avec Olivier Faure, «*Les cliniques privées, deux siècles de succès*».

Le CNAHES Ile de France a contribué à l'organisation d'un séminaire intitulé «Jeux d'histoire pour la formation : Le travail social pour et contre qui ? Les années 2000 dans le miroir des années 1970» qui se déroulera du **27 au 31 janvier 2014** avec des étudiants de l'université Paris 8 sous la houlette de Samuel Boussion et de Mathias Gardet, de l'IRTS Parmentier, sous celle de Philippe Fabry, de Buc-Ressources, sous celle de Lydie Demêmes-Percival.

Ce séminaire de cinq jours vise à travailler à partir d'archives de l'action socio-éducative, de témoignages ou de films autour du thème du contrôle social apparu en France à la fin des années 1970. Il s'agit d'une approche sous forme d'ateliers ou de jeux d'histoire à partir de publications, de témoignages, d'archives des écoles ou des syndicats professionnels, ainsi que des principales revues professionnelles ou des films sur le secteur qui font écho aux débats passionnés d'une époque.

Les objectifs pédagogiques sont d'interroger les pratiques contemporaines du travail social grâce à l'actualité des questions surgies dans l'histoire de l'action sociale (droit des usagers, écrits professionnels...) ; d'apprendre à travailler avec rigueur à partir des archives, films, documents, témoignages ; de former à la lecture critique des débats, mouvements de pensée, courants professionnels qui ont traversé le secteur et marqué son identité.

Mathias Gardet

Relève de l'histoire

Enfin du sang neuf chez les historiens ! Les recrutements universitaires de cette année ont permis de mettre en poste deux jeunes collègues travaillant sur des sujets et des archives proches de nos centres d'intérêt et avec qui nous allons pouvoir établir de fructueuses collaborations : David Niget qui avait fait une thèse d'histoire comparée sur les tribunaux pour enfants en France et au Canada, et vient d'être recruté en histoire à l'université d'Angers auprès de notre administrateur Eric Pierre ; Régis Révenin qui vient de soutenir une très belle thèse sur «Les garçons, l'amour, la sexualité : une jeunesse sous surveillance ? (Paris, 1945-1975)», en se basant notamment sur les dossiers de jeunes du centre d'observation public pour mineurs délinquants de Savigny-sur-Orge, et qui vient d'être nommé maître de conférences en sciences de l'Education auprès de Rebecca Rogers. Nous leur souhaitons une belle carrière et leur disons à très bientôt.

Mathias Gardet

Les Journées d'Étude du CNAHES en 2014 suite

Les étudiants en formation, les formateurs, mais aussi les personnels et les responsables des différentes associations assurant l'accueil de personnes handicapées de la région Rhône-Alpes seront invités à ces travaux.

Le programme, le lieu, les modalités d'inscriptions et d'accueil seront précisés ultérieurement. Mais vous pouvez dès aujourd'hui réserver les 21 et 22 mai 2014 si vous souhaitez y participer.

Contacts :

Mathias Gardet,
CNAHES,
63, rue Croulebarbe
75013 Paris,
info@cnahes.org

Hélène Borie,
CNAHES Rhône-Alpes,
57, rue de la Thibaudière,
69007 Lyon,
hborie@hotmail.com

La Lettre du CNAHES

Directeur de la publication : Jean-Paul ORIENT
63, rue Croulebarbe
75013 Paris
ISSN 1777-3431
info@cnahes.org - www.cnahes.org

La lettre est éditée et routée avec le concours du Syneas et mise sous pli par les militants du CNAHES Ile-de-France.

En France, le Tribunal pour Enfants a eu cent ans en 2012

Les 10 et 11 avril 2013 s'est tenu un colloque international à la Maison des Sciences Humaines de l'Université d'Angers. Son intitulé : Naissance et mutations de la justice des mineurs – La diffusion d'un modèle international (fin du XIX^{ème} siècle – années 1950).

Notre association a soutenu ce colloque initié par nos collègues de l'AH-PJM (Association pour l'Histoire de la Protection Judiciaire des Mineurs) avec l'appui de l'Université d'Angers et de l'ENPJJ (Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Le premier tribunal pour enfants voit le jour à Chicago, aux Etats-Unis, en 1899 et donne un rôle important à l'agent de probation. Il faudra attendre la loi du 22 juillet 1912 pour qu'un tel tribunal naisse en France. Et encore deux années (1914) pour que le Tribunal pour Enfants de la Seine existe vraiment, ce qui explique que la célébration du centenaire s'étale sur deux ou trois ans. Une vraie justice des mineurs ne verra d'ailleurs le jour en France qu'avec l'ordonnance du 2 février 1945 qui crée le juge des enfants et reconnaît les initiatives publiques et associatives en faveur de l'enfance en difficulté.

Cependant le modèle venu des Etats-Unis va essaimer dans les pays occidentaux. L'idée de base est de considérer que l'enfant est une victime : il n'est pas coupable et il s'agit donc de le rééduquer grâce aux actions menées dans le cadre de la liberté surveillée. Cette démarche est issue du courant philanthropique de la fin du XIX^{ème} siècle, d'une approche médico-sociale ainsi que de plusieurs congrès internationaux : celui de Washington, en 1910, celui de l'Union Internationale de Secours aux Enfants en 1920, celui de l'Association Internationale de Protection de l'Enfance en 1921. Ces orientations vont converger à la Société des Nations en 1925

avec la création d'un Comité de Protection de l'Enfance.

Il faut noter qu'en Europe le Portugal se préoccupe de ces problèmes de délinquance des mineurs dès 1871 et la loi de Protection des Mineurs de 1911 pointera l'importance donnée par la République aux problèmes d'éducation. L'Espagne attendra 1918 et l'Italie 1934, alors que le Canada vote en 1908 la loi sur la Protection de l'Enfance. La Turquie n'instaurera un Tribunal pour Enfants qu'en 1979.

Cependant dès 1934 une critique de l'action du Tribunal pour Enfants verra le jour aux Etats-Unis. Mais c'est surtout à partir des années 1980 que le courant donnant priorité à l'éducation a tendance à s'inverser : il faut responsabiliser le mineur, on introduit la notion de «tolérance zéro», les mesures conditionnelles voient le jour, les droits de l'enfant sont affirmés en même temps qu'un appel à ses devoirs, les mesures privatives de liberté deviennent plus importantes.

A l'époque contemporaine cette justice des mineurs se dégrade fortement aux Etats-Unis et la France emboîte le pas : en 2002 la loi Perben 1 accentue la responsabilité des mineurs. Une pénalisation accrue se fait jour surtout pour les plus de 16 ans. Le Défenseur des Enfants disparaît alors que les peines-plancher apparaissent ainsi que les Centres Educatifs Fermés (CEF) et les Etablissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM) qui s'ajoutent aux Quartiers pour Mineurs (QM). La juridiction des mineurs est menacée par de nombreuses atteintes aux fonctions du juge des enfants.

Eduquer ou punir ? La question est d'actualité.

*Roger Bello
Président d'Honneur du CNAHES*

Il y a 20 ans : le colloque des «Diplodocus», Bordeaux 20-22 mai 1993



En haut, de gauche à droite :

Bernard Montclair, Françoise Tétard, Paul Lelièvre, Pierre Lalire, Henri Lehmann, Mathias Gardet, Monique Bauer, Michel Blondel-Pasquier, Jacques Gauneau, Jean Ughetto, Jacques Ladsous, Mr X..., Françoise Astruc, François Girard-Butoz, Jean Hassler, Bernard Bonnemason, Gilbert Rouillon, Edmond Bourasseau, Marc Ehrhard, Henri Kegler, Anne-Marie Ressouches, Rémi Bertier, Jacques Bourquin.

En bas :

Mme Bertier, Jeanne-Marie Lelièvre, Marguerite Lalire, Pierre Polle, Serge Ginger, Paul Bertrand, Simone Noailles, Jacques Guyomarc'h, Victor Girard, Alain Jacquemin, Jean Bégué, Alex Soubeyrat, Philippe Monello, Gilbert Duchez.

Assis : Jacques Mazé, Xavier Durand.

Avis aux lecteurs : *qui est l'homme situé entre Jacques Ladsous et Françoise Astruc ?*